

Association des Parents d'Elèves (APE)

**École française
Saint-Exupéry**
— Saint-Louis du Sénégal —



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

04 Juillet 2024

Le Jeudi 04 Juillet 2024, une Assemblée générale ordinaire (AGO) s'est tenue à l'école sur convocation de Monsieur Jean-Marie GOUDIABY, en sa qualité de Président de l'APE.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et validation des Etats Financiers 2023
- Questions et informations diverses.

Membres du bureau Présents :

- Jean-Marie Goudiaby (Président)
- Mame Fatou Seye (Secrétaire)
- Fatoumata Diallo (Trésorière)
- Halimatou Humbert (Vice-Secrétaire)

Excusé(e)s :

- Philippe Le Grand (Vice-Président)
- Djeynabou Diallo (Vice-Trésorière)

Heure		Présents	Procurations
DEBUT : 17H15	FIN : 19H00	32	17

Modératrice	Sophie Lafrique (Cheffe d'établissement)
-------------	--

Mot de bienvenue du Président qui remercie l'assemblée d'avoir répondu présent à la convocation.

Présence d'un huissier de justice en la personne de M. Ba du Cabinet Maître Fatima Fall sur invitation de Madame Kina Dumont et M. Jean Michel Schmit. Le Président de l'APE lui a rappelé que les membres du Bureau ne l'avaient pas invité à assister à cette réunion privée et en vertu des dispositions de la loi, notamment le décret 2020-1589 du 06 Août 2020, il ne pouvait valablement prendre part aux travaux de l'association s'il n'y avait pas été invité. Par conséquent, il était prié de quitter les lieux.

Madame Lafrique, Cheffe d'établissement fût désignée pour modérer les débats et faire le décompte des parents présents incluant les procurations, et des voix au moment des votes.

Constat : quorum atteint, les travaux peuvent valablement commencer.

Présentation et validation des Etats Financiers 2023

Association des Parents d'Elèves (APE)

Présentation des Etats financiers et du rapport financier y relatif par la Trésorière Madame Fatoumata Diallo.

Elle a apporté toutes les réponses aux demandes de précisions formulées notamment par Jean Michel Schmit, Kina Dimont, Kelly Poulet, Frédérique Louveau, Mme Fall Madior, Mme Ly, Mme Agossah.

Elle a fait part des redressements de la Sécurité Sociale (+de 9.000.000 FCFA) et du Centre des Services Fiscaux de Saint-Louis d'un montant de 4.082.494 FCFA pour la période courant 2016 à 2020 ; ces redressements ont pesé sur le résultat de l'exercice 2023. A noter que les 5% correspondant à la BRS prélevés lors du paiement des émoluments des vacataires n'avaient jamais été reversés aux services concernés.

Par ailleurs, le redressement opéré par les Services fiscaux concerne particulièrement le paiement indu de primes non imposées (primes de panier), notamment pendant les périodes de congés, et les indemnités kilométriques au-delà du barème prévu par la réglementation fiscale.

La Trésorière a rappelé les efforts consentis par le Bureau de l'APE pour ramener la facture à des niveaux moins impactant.

Mme Irène Agossah : interrogation sur l'augmentation de + de 220% des frais bancaires.
Réponse : beaucoup de chèques impayés, agios

M. Schmit : quelle est la part des bourses non encore payées dans les créances ? Réponse chiffrée apportée.

Mme Louveau : à quoi correspondent les subventions ?
Réponse : subvention axe sureté d'un montant de 9990 euros pour l'installation de caméras de surveillance, de concertinas et renforcement du béton au niveau de la berge.

Mme Dumont : hausse des factures de consultance ?
Réponse : « ces prestations ont permis de revoir et de détecter des anomalies sur les contrats de prestataires, les contrats des permanents, les fiches de paie, les cotisations sociales, les charges patronales reversées dans les différentes caisses. Tout cela motivé par le fait que nous avons été redressés et que nous souhaitons en tirer toutes les conséquences en prenant l'attache d'experts.
Par ailleurs, nécessité de sous-traiter les contrats des vacataires du secondaire pour éviter toute possibilité de subir un autre redressement ; à mettre en place en 2024-2025 après compromis avec la Caisse de Sécurité Sociale dès lors que la BRS est payée ».

Toutes les questions étant vidées, le Président a proposé de procéder au vote du bilan 2023.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention	Blanc
43	02	04	00

Bilan approuvé à la majorité des voix.

Informations diverses

Parallèlement aux informations tendancieuses de monsieur JM Schmit concernant une trésorerie en mal, des précisions ont été apportées par rapport au non versement des bourses (+ de 80.000.000 FCFA). A cela, il a fallu corriger l'idée selon laquelle notre école serait une exception pour le non versement des bourses scolaires et préciser que toutes les écoles du réseau AEFÉ sont concernées, l'Institution Sainte Jeanne d'Arc aurait reçu les bourses le 29 mai ! Le Bureau a reçu des indications claires que les bourses

ANNEXES

Ecole Française Saint-Exupéry

Rapport financier de l'exercice 2023

Les états financiers de l'EFSE ont été clôturés pour l'exercice 2023 au 31 décembre de l'année. Cet exercice intègre par conséquent les 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire 2022/2023 ainsi que le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2023/2024.

Les comptes ont été tenus selon les normes comptables (SYSCOA) en vigueur au Sénégal. La monnaie est le Franc CFA.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité de l'école a dégagé un bénéfice de **3 437 433** soit une baisse de 25 % par rapport à l'année 2022.

Répartition des résultats entre le primaire et le CNED

	2020	2021	2022	2023
Primaire	+ 5 124 686	- 9 341 002	14 638 923	11 096 839
CNED	+ 11 527 732	+ 1 413 510	-9 915 537	-12 727 866

Au titre de l'année, les produits de l'école s'élèvent à **249 275 721**. Ils ont augmenté de 5 % par rapport à l'année dernière. Cette hausse résulte du poste de primaire :

- Frais de scolarité 19 %

L'effectif au primaire passe de 60 à 67 pour 2023. Ceux du préscolaire et du collège/lycée subissent et affichent une légère baisse.

Association des Parents d'Elèves (APE)

ont connu ce retard du fait de la transmission tardive des bilans pour les années précédentes mais que le versement se ferait courant Juillet.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée par le Président.

Séance levée à 19h00

Secrétaire de séance

Mame Fatou Seye


ÉCOLE FRANÇAISE
DE SAINT-LOUIS EXUPÉRY
BP: 332 - Saint-Louis SENEGAL
Tél: 33 961.18.80
Email: saintex@orange.sn

Association des Parents d'Elèves (APE)

Les charges s'élèvent 245 838 288, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année dernière. Cette progression découle principalement du poste CNED dont l'intégralité de la charge a été comptabilisée sur l'exercice. Deux éléments s'adjoignent à cette augmentation à savoir les postes frais de réception et bancaires qui subissent une hausse de 229 %.

La masse salariale en baisse passant de 45 KCFA à 37 KCFA sur le poste de la rémunération du personnel enseignant, cette diminution s'observe sur la plupart des postes de charges.

Cependant, certains postes ont connu des augmentations importantes qui n'ont pas pu être compensées par ces diminutions. Les augmentations significatives concernent les postes :

Électricité
Variations stock, manuels scolaires
Achat petits mat , outillages et équipements
Prestations de services
Entretien des locaux
Frais de communication
Impôts et redressement (BRS et CSS/lpres...)
Participation AEFE

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le total de l'actif (biens *de l'école*) s'élève à 332 707 258 F. Il est constitué de :

- Immobilisations 125 097 262 F
- Créances 154 787 093 F
- Trésorerie (*banque et caisse*) 52 822 903 F

La plus grande partie des créances concerne les créances sur les parents et l'AEFE qui doivent à l'école la somme de 142 248 140 F. Ces créances sont essentiellement constituées des écolages des 1^{er} et 2^{em} trimestres 2023-2024

Association des Parents d'Elèves (APE)

et celle des impayés de 2022-2023 et 2021 non encore payés à la date du 31 décembre 2023.

Les dettes s'élèvent à la somme de 118 369 227 F. Elles sont constituées :

- Des avances de parents d'élèves sur les écolages des 2^{ième} et 3^{ième} Trimestres 2023-2024.
- Des dettes aux fournisseurs (*SONATEL, SENELEC, etc.*) qui concernent les dernières factures reçues en fin d'année et à l'AEFE (inscription CNED) qui n'étaient pas encore payées à la date de clôture ;
- D'autres dettes qui sont dues au titre versement à effectuer à l'administration fiscale (*impôts sur salaire*), au personnel et aux organismes sociaux (*IPRES, Caisse de sécurité sociale, CFCE, ISVL*).
En conclusion, l'activité a été constante malgré des imprévus liés à des redressements et à des régularisations fiscales. Les comptes d'exploitation particulièrement ont été maîtrisés malgré des charges inattendues subies sur l'exercice. La législation nous a imposé la régularisation immédiate des vacataires.

Le retard de paiement des bourses a fortement impacté notre activité augmentant les frais bancaires et haussant la dette.

Malgré les impondérables, l'activité a été maîtrisée et nivelée grâce aux parents en assurant le paiement de leur écolage dans les délais afin de parvenir à un résultat positif.